

# RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE POUR 2020

## APRC : depuis L'AG DE 2019 ?

Comme vous le savez, la situation sanitaire, nous a amenés à retarder puis à annuler l'AG en 2020. Que s'est-il passé depuis à l'APRC ?

Certains craignaient que nous entrions durablement en hibernation et que nos effectifs fondent comme neige au soleil. Plusieurs régions ont eu recours, comme le CA, à la visio-conférence. Comme quoi le dynamisme demeure même avec « le nombre des années » !

## Combien sommes-nous ?

Nos effectifs ont subi quelques changements du fait des décès et des non-renouvellements de cotisation depuis 2017. A l'inverse, nous avons eu d'assez nombreuses nouvelles demandes d'adhésion. Ce sont pour la plupart des gens issus de communautés nouvelles, mais pas exclusivement.

Au 15/07/2021, nous sommes 524 adhérents « actifs » et sympathisants.

Dernière cotisation en 2019	49
Dernière cotisation en 2020	160
Dernière cotisation 2021	303
Nouveaux adhérents	12
En 2020 et 2021 nous avons appris des décès	26

Le CA s'est réuni en janvier 2020 à Paris, comme d'habitude, puis à cause des confinements et de la situation sanitaire par visio-conférence. Ce mode de communication a certes nettement accru notre efficacité, mais il est difficile de débattre, comme nous le souhaiterions, dans des conditions somme toute virtuelles.

Nous y avons approuvé 12 nouvelles adhésions, ainsi que la prise en charge de 9 nouveaux dossiers d'adhérents susceptibles d'aller en justice.

## Nouveaux contacts

Les nouveaux contacts sont nombreux depuis deux ans. Christiane Paurd, qui est chargée de prendre langue avec eux, écrit :

*En 2020, treize personnes ont pris contact avec l'APRC, auxquelles s'ajoutent 25 autres au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Total : 38.*

*Sur ces 38 personnes, 20 ont adhéré à l'APRC, soit un peu plus de la moitié, dont 12 en 2020.*

*11 personnes nous sont arrivées via le réseau Véro (Cf. infra), 9 via un mail sur le site APRC, les autres par le bouche à oreille ou des prises de contact directes, avec Joseph Auvinet ou Christiane Paurd. Parmi les 38, ont quitté leur communauté ou diocèse : un prêtre, des Carmélites, Annonciades, Bénédictines, Chartreuses, Dominicaines, en ce qui concerne les communautés classiques ; 5 anciens frères et sœurs de Bethléem nous ont demandé de l'aide pour monter leur dossier de demande à la cellule d'écoute créée par leur communauté (dont la validation de nombreux trimestres manquants) ; les sœurs de Saint-Jean sont en grand chambardement : nous avons reçu 5 anciennes de cette communauté et 4 sortants des Béatitudes. Les autres viennent d'horizons divers, y compris de communautés intégristes.*

*Bien sûr, prendre contact ne signifie pas adhérer à l'APRC. Les gens demandent d'abord des renseignements, ceux qui viennent via le réseau Véro sont souvent tout juste sortis, en attente d'indult et en période de réadaptation. De toute façon, beaucoup, échaudés par leur expérience, font preuve de circonspection avant d'adhérer et attendent un suivi régulier. Nous ne leur demandons d'adhérer que lorsque la demande implique des démarches pour la validation de trimestres manquants et que plusieurs personnes doivent se pencher sur leur dossier.*

## Les dossiers juridiques

En ce domaine, nous avons remporté plusieurs succès, sans voir aucun dossier entièrement rejeté. Le montant des DI (dommages et intérêts) est toutefois souvent plus faible que les demandes. Nous avons pu constater que certaines communautés, après avoir dû verser l'un ou l'autre plaignant une somme conséquente, acceptent de régulariser les arriérés, au cas par cas, et que la CAVIMAC ne s'y oppose plus. Plusieurs litiges ont même pu se régler sans qu'il y ait eu nécessité de recourir aux tribunaux, dans d'autres cas la Cavimac s'est désistée au dernier moment, tout en nous demandant d'en faire autant, ce que nous n'avons pas accepté car c'eût été reconnaître que notre recours n'était pas vraiment justifié. Nous avons donc pris acte du désistement de la Caisse, tout en demandant à la cour de reconnaître la faute de la Cavimac et que la caisse soit sommée de réparer les dommages causés par la reconnaissance tardive, souvent abusivement, des droits de l'assuré concerné. On note donc une certaine évolution dans la résolution des cas litigieux. La vigilance reste cependant de mise.

## Au CA de la Cavimac

Reste entière la question cruciale de la revalorisation globale des retraites CAVIMAC. Notre proposition a été enterrée par le CA de la CAVIMAC, sans véritable examen. Les délégués des cultes n'ont pas encore pris conscience de l'avancée à long terme que cela représente pour tous, pas seulement pour les AMC.

Nos élus ont en outre envoyé à leurs collègues les arrêts de cour d'appel qui mettent en évidence la faute de la CAVIMAC.

Il faut d'ores et déjà penser au renouvellement de notre représentation dans cette instance. Le CA CAVIMAC sera renouvelé en effet en 2023. Les candidatures seront à présenter dès 2022.

Un rendez-vous a, en outre, été demandé au nouveau directeur de la CAVIMAC pour faire le point sur les dossiers et contentieux qui nous concernent.

## Le site APRC

Suite à des discussions récurrentes, lors des AG, entre autres, notre CA a décidé de se saisir du dossier concernant le site web.

Un constat positif pour commencer : Georges Delenne assure un suivi et une maintenance constante de cet outil depuis plus de 10 ans. Il publie avec une remarquable ponctualité ce qui lui est transmis. Qu'il soit chaleureusement remercié pour son action constante, assidue et ponctuelle : vous avez pu constater aussi que les billets bi-mensuels se succèdent avec une grande régularité, sous la direction vigilante de Jean Doussal. Plusieurs plumes ont permis de nous maintenir au fait de l'actualité et de nous donner matière à réflexion.

Il fallait cependant rendre ce site plus attractif et plus facile d'accès. Pour cela nous avons fait appel à une professionnelle, madame Justine Gelis de *just'in creation*. Elle nous a proposé une nouvelle charte graphique qui vous sera présentée au cours de cette AG.

Pour suivre ce dossier le CA a demandé à Christian Quintin de s'en charger. Il a su réunir autour de lui une équipe très efficace avec George Delenne, Michel Nebout, Géraldine Matos, Maryse Dubus. Aux points d'étape, Jean Doussal, Luc Gouraud et moi-même venons donner notre avis. Le travail réalisé est remarquable, mais il reste beaucoup à faire pour alimenter les différentes rubriques. Pour certains ce sera un travail d'été. Qu'ils en soient vivement remerciés. Nous aurons ainsi un aperçu suffisamment étoffé à nous partager à l'AG.

## Le bulletin

En 2020/2021, malgré les annulations d'AG, nous avons pu maintenir notre bulletin AGIR RETRAITES. Même si le nombre de numéros a diminué, vous avez pu mesurer le sérieux des dossiers fournis par Isabelle Saintot, Maryse Dubus et Christiane Paurd, sur nos différents droits à prestations sociales et sur la constitution des dossiers à laisser derrière soi.

Jean-Michel Belorgey nous a aimablement autorisés à publier le texte de l'intervention qu'il avait prévu pour notre AG de 2020 sur la Laïcité. Un grand merci à lui pour cette réflexion qui n'est pas sans soulever des interrogations de tous ordres.

Reste à trouver de la matière pour la suite. La prestation de Cadratin nous semble correcte, même s'il a fallu parfois recadrer sur les délais et le nombre des exemplaires imprimés.

## Les liens avec d'autres assos : réseau Véro

Nous avons maintenu nos liens avec l'AVREF qui a indiqué à certains sortants de communauté l'utilité de nous contacter en ce qui concerne leur retraite. Le réseau Véro a été encore plus actif en la matière. Il s'agit d'un réseau d'aide à ceux qui quittent les institutions culturelles qui essaie de fournir des renseignements concrets à ceux qui se retrouvent dans la nature pour leur permettre de trouver des solutions à leurs problèmes. Ils nous ont adressé un nombre certain de contacts.

## Les actions dans le cadre de la loi sur la laïcité

Dans le cadre de la loi sur le respect des principes de la République, Michel Nebout a contacté chacun des membres des commissions des affaires sociales des deux assemblées pour proposer un

amendement qui fasse droit à ceux qui sont victimes d'institutions d'Etat qui ne respectent pas la laïcité, en finançant d'une manière ou d'une autre les cultes (visée la CAVIMAC, évidemment). Nous avons été plusieurs à alerter les députés et les sénateurs de nos circonscriptions ou territoires. Un article est en outre paru dans Le Monde sur ce sujet sous la plume, et grâce à l'opiniâtreté, de Philippe Brant.

## ESAN/APRC

Dans le souci de faire respecter la charte sociale européenne, nous avons conjointement envoyé avec l'ESAN un courrier au premier ministre avec copie au ministre des cultes et à la ministre du travail. Nous y dénonçons le non-respect de la signature de la France en ce qui concerne le niveau scandaleusement bas de certaines retraites et la discrimination qui persiste entre les assurés du fait du mode de calcul de la CAVIMAC et l'informons de la possibilité de dépôt d'une plainte collective auprès du Conseil de l'Europe. Pas de réaction, pour l'instant.

## L'USM2

L'Union Saint Martin avait déduit des montants habituellement versés, des sommes qui correspondaient à l'augmentation des différentes contributions sociales (CSG, CRDS...), comme s'il s'agissait d'un complément de retraite. Après avoir demandé des explications à la CEF, sur l'initiative de l'équipe des nordistes, l'Urssaf a été saisie de l'affaire et ceux qui ont été lésés ont été remboursés. L'USM2 n'est pas un complément de retraite, mais une aide soumise à la discrétion des autorités culturelles ; ce que nous déplorons.

## L'équipe juridique : fonctionnement et avenir

Les effectifs de l'équipe juridique se sont réduits au fil des années, l'essentiel de la réflexion et l'élaboration des dossiers sont assurés par Alain Gauthier et Joseph Auvinet, avec les succès que l'on connaît. Qu'ils soient remerciés de tout le travail qu'ils mènent à bien. Ce fonctionnement atteint cependant ses limites. Joseph et Alain souhaitent voir s'alléger leur tâche. Il faut d'une part étoffer l'équipe et que d'autres acceptent de se charger des nouveaux dossiers. Il faut que l'AG se saisisse de cette question et réfléchisse à un dispositif qui permette un autre fonctionnement. A ce titre une rencontre est programmée dans les mois à venir, pour ne pas en rester aux souhaits stériles qui sont des vœux pieux.

## Conclusion

Il est impératif que nous maintenions notre mobilisation auprès des élus dans le cadre des réformes à venir quant aux retraites et au respect de la laïcité ; que nous renforçons et mutualisons nos moyens pour pérenniser nos conseils et notre soutien à ceux qui partent en justice pour faire honorer leurs droits. Il faut aussi maintenir active notre vigilance vis-à-vis de la CAVIMAC et obtenir qu'elle applique la loi sans restriction et élaborer une stratégie, peut-être avec d'autres associations, pour nous faire entendre du grand public.

Jean-Pierre MOUTON, Président